



Projet d'îlot Canadiana sur la rue Sparks

APPEL AUX ARTISTES

La Ville d'Ottawa, en partenariat avec la zone d'amélioration commerciale (ZAC) du centre-ville, invite les artistes de rue et les collectifs d'artistes professionnels canadiens à soumettre une déclaration d'intérêt (DI) afin de se qualifier pour participer à un concours en vue de concevoir et d'installer une œuvre d'art temporaire en béton sur la chaussée de la rue Sparks, comme indiqué dans le présent appel aux artistes.

Date limite pour la soumission des qualifications : 8 décembre 2025 à midi HE.

Valeur de la commande : 65 000 \$

Renseignements : publicrealm@ottawa.ca

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet d'îlot Canadiana sur la rue Sparks vise à mettre en place une œuvre d'art décorative sur chaussée ayant pour thème le Canada, qui représente les 10 provinces et les trois territoires du pays. L'installation sera située dans un îlot de la rue Sparks, l'artère piétonnière d'Ottawa, entre les rues Kent et Lyon, à l'intérieur du quartier parlementaire du centre-ville d'Ottawa.

En collaboration avec la ZAC du centre-ville, cette initiative d'art public met à profit l'image de marque de la rue Sparks en tant que « rue du Canada ». Elle cadre avec l'élan déployé à l'échelle de la ville pour célébrer l'identité canadienne et un réel intérêt à avoir au centre-ville davantage d'œuvres d'art plus décoratives ayant une signification culturelle. Les initiatives axées sur l'aménagement de l'espace et le domaine public au centre-ville, incluant l'embellissement grâce à l'art public, amélioreront l'expérience que le centre-ville offre aux travailleurs, aux résidents, aux visiteurs et aux entreprises. La zone a été choisie pour sa proximité de la colline du Parlement et son importance comme lien piétonnier avec les historiques plaines Lebreton et la Bibliothèque Ādisōke.

De plus, ce projet vise à mettre à profit la fierté civique en célébrant l'identité canadienne et en présentant un ou des artistes canadiens dans notre capitale nationale.

SECTEUR DU SITE ET DE CONCEPTION

L'îlot Canadiana sera aménagé le long de la rue Sparks, entre les rues Kent et Lyon. Le traitement de surface de cette rue piétonnière est un mélange de panneaux de béton qui forment des bandes séparées par des surfaces en briques emboîtées. Cet îlot connaît un fort achalandage piétonnier pendant la journée et la circulation automobile est interdite, sauf pour les véhicules de service pendant la nuit.

Le secteur de conception où l'œuvre d'art sera installée sera situé uniquement à l'intérieur des 13 bandes de béton composées de trois dalles de béton carrées. Les bandes de béton mesurent 2 mètres (6,5 pieds) de large sur 5,80 mètres (19 pieds) de long, chacune étant appelée à représenter une province ou un territoire. Chaque œuvre d'art restera sur la bande qui lui sera destinée et ne pourra pas déborder sur les espaces adjacents.

Veuillez vous reporter à la carte ci-dessous montrant le site et les 13 bandes de couleur orange formant le secteur de conception.

Canadiana Block



Kent to Lyon

13 Provinces and Territories represented in one block

Îlot Canadiana

De la rue Kent à la rue Lyon

13 provinces et territoires représentés dans un seul îlot

C'est aussi une occasion d'ajouter à l'extrémité de l'installation d'art des provinces et territoires une œuvre d'art distincte ayant un thème Canadiana sur les bandes de béton qui

restent, comme le montre le secteur marqué par des feuilles d'érable rouges ci-dessus. Ces bandes d'extrémité de la portion gauche, à l'ouest, mesurent 9 mètres (30 pieds) de large sur 5,80 mètres (19 pieds) de long, et celles de la portion droite, à l'est, font 6 mètres (20 pieds) de large sur 5,80 mètres (19 pieds) de long.

Remerciements

Honorer les peuples de la Nation Anishinabe Algonquine, les Premières Nations, les Inuits et les Métis Ottawa est bâtie sur un territoire non cédé de la Nation Anishinabe Algonquine. Les peuples de la Nation Anishinabe Algonquine vivent dans ce lieu depuis des millénaires. Leur culture et leur présence l'ont imprégné et l'imprègnent encore. La Ville d'Ottawa rend hommage aux peuples et au territoire de la Nation Anishinabe Algonquine. La Ville d'Ottawa rend hommage à toutes les Premières Nations, les Inuits et les Métis et leurs précieuses contributions passées et présentes à cette terre.

ADMISSIBILITÉ

Conforme au principe d'égalité des chances, cette déclaration d'intérêt s'adresse aux artistes canadiens professionnels ayant déjà créé des œuvres d'art public temporaires et permanentes et travaillé au sein d'équipes multidisciplinaires. La préférence sera accordée aux artistes ayant de l'expérience avec l'art public ou de rue à grande échelle. On tiendra également compte de ceux qui ont de l'expérience avec l'art sur l'asphalte, notamment la rue, les trottoirs, les sentiers, l'art civique ou les murales. Les employés de la Ville d'Ottawa ne peuvent pas y participer.

L'équipe du projet appuie les activités culturelles qui sont représentatives des collectivités diversifiées d'Ottawa sur le plan de l'ascendance, des capacités, de l'âge, du pays d'origine, de la culture, du genre, du revenu, de la race et de l'orientation sexuelle. Les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis sont invités à soumettre un dossier de candidature. La Ville d'Ottawa accorde les mêmes droits, statuts et priviléges aux groupes des deux langues officielles (français et anglais).

EXIGENCES DU PROJET EN MATIÈRE DE CONCEPTION

Une fois achevée, l'œuvre d'art du domaine public doit se conformer aux exigences en matière de conception :

- Un artiste ou groupe d'artistes représentera le Canada en fournissant 13 créations qui refléteront les 10 provinces et les trois territoires grâce à une conception raffinée et de bon goût.
- L'œuvre d'art sera appliquée à l'aide de matériel de peinture fourni par la Ville d'Ottawa qui est hautement durable et adapté à l'environnement, et qui exigera peu d'entretien.
- L'œuvre d'art restera pendant un minimum de deux (2) ans (2026-2027) avec prolongation possible. Tout travail de rénovation et/ou d'entretien devant être effectué par l'artiste ou le groupe d'artistes ou encore par une équipe locale choisie par l'artiste ou le groupe d'artistes.
- L'œuvre d'art choisie devrait incorporer des références communautaires, culturelles, basées sur la nature ou symboliques à l'espace individuel dédié aux 10 provinces et aux trois territoires.
- On s'attend à ce que l'artiste ou le groupe d'artistes sur qui le choix se portera dirige l'installation de l'œuvre d'art selon le calendrier ci-dessous.
- Les œuvres d'art soumises devraient être visuellement claires, organisées et sans publicité ni texte politique.

BUTS ET OBJECTIFS DU PROJET

1. Célébration de l'identité nationale et de la fierté civique

Cette œuvre d'art de rue mettra en évidence des éléments phares, symboles et styles de chaque province et territoire, en renforçant un narratif national commun tout en honorant la particularité régionale.

Elle servira de rappel visuel public de la diversité, de l'unité et du patrimoine du Canada—en plein cœur du centre décisionnel fédéral et à quelques pas de la colline du Parlement.

2. Valeur éducative et culturelle

Il s'agit pour les locaux et les touristes d'une expérience éducative donnant l'occasion d'en apprendre davantage sur l'histoire et la culture canadiennes de chaque région. Cela pourrait inclure des codes QR fournissant des récits approfondis, qui relient l'art de rue à des histoires éducatives et urbaines grâce à l'aménagement de l'espace.

3. Lien avec le lieu

L'îlot Canadiana servira de « maillon » et reflétera symboliquement la façon dont les régions du Canada se retrouvent à Ottawa. Il devrait rendre l'expérience piétonnière plus significative, inclusive et invitante.

4. Culture de l'unité nationale

Dans un pays aussi vaste sur le plan géographique et aussi varié du point de vue culturel que le Canada, le fait de présenter toutes les régions dans un espace central au sein de la capitale nationale favorise un sentiment d'unité et de respect.

5. Célébration des arts et de la culture dans le couloir du centre-ville

Le fait de réunir et de présenter des artistes nationaux par le biais d'un concours de conception encourage la diversité et l'inclusion, tandis que l'installation du centre-ville soutient l'aménagement d'un couloir des arts et de la culture au cœur de la ville.

BUDGET DU PROJET

Jusqu'à cinq artistes ou un groupe d'artistes seront sélectionnés à partir de la manifestation d'intérêt pour faire passer leurs idées au stade de la conception et des maquettes. Les artistes ou groupes d'artistes choisis recevront chacun des honoraires de 1 500,00 \$ pour leurs idées.

Le budget total de la commande pour ce projet, qui sera attribué à l'artiste ou au groupe d'artistes sur qui le choix aura été porté, est de 65 000 dollars canadiens (CAD), incluant la taxe de vente harmonisée (TVH). Ce montant doit inclure tous les coûts nécessaires pour concevoir, fournir le matériel d'artiste (rouleaux, pinceaux, pochoirs etc.) et effectuer l'installation de l'œuvre d'art public. Outre le budget accordé, la Ville d'Ottawa subventionnera les frais de déplacement et d'hébergement de l'artiste ou du groupe d'artistes pendant l'installation de l'œuvre d'art.

Les frais de commande du ou des artistes couvriront tous les coûts d'entretien permanent pour la période de deux ans, incluant les fournitures de l'artiste ou des artistes, et, le cas échéant, les déplacements et l'hébergement nécessaires pour entretenir l'œuvre d'art. Les exigences et les responsabilités spécifiques en ce qui concerne l'entretien seront détaillées dans le contrat ou l'énoncé des travaux fourni à l'artiste ou au groupe d'artistes sélectionné.

PROCESSUS DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT ET DE DEMANDE DE PROPOSITIONS

Ce projet sera attribué au terme d'un processus concurrentiel en deux temps :

Étape I : Déclaration d'intérêt (se reporter à la page 7 pour la ventilation de la manifestation d'intérêt)

Les qualifications soumises par chaque artiste ou groupe d'artistes seront évaluées par un comité d'évaluation par les pairs qui sélectionneront entre trois et cinq artistes ou un groupe d'artistes pour l'étape II.

La sélection des candidats pour la liste restreinte se fera d'après l'expérience et les qualifications (curriculum vitæ) de l'artiste, les œuvres d'art antérieures (images numériques) et un résumé d'une page (maximum) qui décrit les buts et objectifs clés du projet spécifiés. Aucun dessin technique n'est requis pour la soumission de l'étape I.

Étape II : Demande de propositions

Les artistes sélectionnés pour la liste restreinte recevront des honoraires de 1 500,00 \$ incluant la TVH pour la soumission d'un concept de projet et un mandat détaillé sera fourni pour préparer les propositions d'œuvres d'art, les croquis et la ventilation du budget pour l'étape II du concours.

Chaque proposition d'œuvre d'art soumise passera ensuite par un examen technique qui donnera la rétroaction de l'équipe du projet sur la faisabilité technique et logistique de l'œuvre d'art proposée. Une fois que les artistes auront incorporé ces commentaires et corrigé leurs propositions, un concept final sera soumis au Comité d'évaluation par les pairs.

À une date ultérieure, les artistes seront invités à rencontrer individuellement en mode virtuel le Comité d'évaluation par les pairs pour présenter leurs propositions et répondre aux questions. Le Comité d'évaluation par les pairs examinera les commentaires des artistes et sélectionnera le concept gagnant.

Les concepts des artistes sélectionnés pour la liste restreinte seront présentés au public sur une plateforme en ligne hébergée par la Ville d'Ottawa.

ÉCHÉANCIER DU PROJET

Manifestation d'intérêt, diffusion de l'appel aux artistes	4 novembre 2025
Date limite pour la soumission à l'étape I	8 décembre 2025
Annonce de la liste restreinte de la phase I et diffusion du mandat	12 janvier 2026
Date limite pour les propositions de l'étape II	27 février 2026
Examen par le Comité d'évaluation par les pairs des propositions à l'étape II	Mars 2026
Notification du proposant retenu	Avril 2026
Attribution du contrat à l'artiste ou aux artistes retenus	Mai 2026
Début de l'installation du projet	1 ^{er} juin 2026
Date limite pour achever le projet	15 juin 2026
Durée minimale de maintenance de deux (2) ans	Au besoin

**Calendrier sujet à changement*

CONDITIONS POUR SOUMETTRE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Les propositions admissibles doivent remplir les conditions suivantes :

- o Les documents à l'appui peuvent être en français ou en anglais.
- o Les documents écrits doivent être regroupés dans un seul fichier PDF.
- o Les images numériques doivent être en format JPG (maximum de 1 240 pixels)
- o Les soumissions doivent être reçues au plus tard à la date limite du **8 décembre 2025** à midi HE.
- o Toutes les propositions doivent être envoyées sous forme électronique à la Ville d'Ottawa (publicrealm@ottawa.ca).
- o Les propositions en retard ou incomplètes ne seront pas examinées.

L'équipe du projet enverra un courriel confirmant la réception et le traitement de la demande. Si vous ne recevez pas de courriel de l'équipe du projet trois jours après avoir soumis votre proposition, il vous incombe de communiquer avec nous pour obtenir une confirmation, en écrivant à publicrealm@ottawa.ca.

Tous les participants seront informés par courriel des résultats du processus de sélection.

Les propositions complètes doivent répondre aux trois exigences suivantes permettant de présenter et d'identifier votre portefeuille unique :

1. Manifestation d'intérêt

Joignez une déclaration d'artiste d'une page maximum expliquant pourquoi cette occasion vous intéresse et décrivant la façon dont l'artiste abordera ce projet en fonction de son expérience antérieure et des objectifs clés du projet.

2. Curriculum vitæ et références

Joignez un curriculum vitæ à jour d'au plus trois pages faisant état de votre formation artistique, des expositions publiques auxquelles vous avez participé, des commandes d'œuvres et de projets qui vous ont été soumises et de toute autre expérience pertinente au présent concours. Indiquez-y votre nom, votre adresse postale, votre numéro de téléphone et votre adresse courriel. Si vous faites partie d'un collectif d'artistes, présentez un curriculum vitæ pour chaque membre et précisez qui est le responsable du projet. Incluez également trois références qui vous connaissent ou qui connaissent le travail de votre groupe. Fournissez le nom, le titre, le numéro de téléphone et le courriel de chaque référence fournie.

3. Portefeuille

Fournissez un portefeuille électronique d'au plus trois projets distincts d'œuvres d'art antérieures, qui représentent l'artiste ou le groupe d'artistes et qui ont été entrepris ou menés à bien au cours des 10 dernières années.

Chaque exemple devrait témoigner de votre expérience dans le cadre de projets d'art public semblables et doit inclure ce qui suit :

- a) **Description** – Résumé d'au plus une page détaillant le titre du projet, les noms de l'artiste ou des membres du groupe d'artistes, le nom et l'adresse du client, le budget détaillé, la durée, le processus de fabrication et d'installation, un aperçu du projet, le rôle au sein du groupe, les techniques utilisées et tout autre renseignement pertinent ou digne de mention.
- b) **Images** – Maximum de deux images numériques, fournies avec des fichiers d'images JPG haute résolution, qui représentent le mieux le projet. Un fichier d'images peut comprendre un collage de différentes photos du même projet, afin de représenter les détails ou des perspectives différentes. Chaque fichier d'images doit inclure un titre, la date, la technique et les dimensions.

FOURNITURES POUR LE PROJET

L'artiste ou le groupe d'artistes doit se procurer ses propres fournitures pour l'installation de l'œuvre d'art, notamment les pinceaux et rouleaux, les croquis, les images et les pochoirs. La peinture elle-même doit être une peinture respectueuse de l'environnement fournie par la Ville d'Ottawa et être à part des honoraires de l'artiste. Il est à noter que la marque n'a pas encore été déterminée, mais les candidats doivent s'attendre à travailler avec du matériel de peinture durable comme de l'[époxy StreetBond](#).

Veuillez noter que l'installation de l'œuvre d'art doit rester pendant un minimum de deux ans (2026-2027). Un entretien saisonnier devra être effectué par l'artiste ou le groupe d'artistes, selon ce qu'il choisira pour cadrer avec la conception et les coloris de l'installation d'origine.

La Ville d'Ottawa préparera la surface en prévision de l'installation de l'œuvre d'art.

DES QUESTIONS?

Pour toute question à propos de la manifestation d'intérêt, veuillez écrire à publicrealm@ottawa.ca.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

L'équipe du projet de la Ville d'Ottawa se réserve le droit de rejeter tout dossier de candidature, en tout ou en partie, de mettre fin au projet ou de l'annoncer sous une nouvelle forme. La décision du comité d'évaluation par les pairs est sans appel.

Droits d'auteur et droits moraux

L'artiste conserve les droits d'auteur sur ses conceptions, ses dessins et ses œuvres finales, ainsi que ses droits moraux.

Confidentialité des renseignements

L'équipe du projet de la Ville d'Ottawa, la ZAC du centre-ville et les membres du comité d'évaluation par les pairs sont tenus de traiter les délibérations du comité de manière confidentielle. Les membres de l'équipe du projet et du comité d'évaluation par les pairs auront accès aux renseignements fournis par les candidats. Les renseignements personnels serviront uniquement à évaluer votre candidature.

